

Réf.	2025	I	19
------	------	---	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
18/06/2025	18/06/2025	24	17	21

L'an deux mille vingt-cinq le trois juillet à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au 42 Grande Rue « salle du Chapitre » de Breuillet en séance publique sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Maire de Breuillet.

Etaient présents : Mmes BRUNEAU, DEHARVENGT, JACQUEMIN, KELEHER, LALEUF, PEREZ, SAUVAN, TANGUY MM. AFONSO, KUTNERIAN, LECRON, MAHE, ROUCHY, SPROTTI, TREMBLE, VIVIER.

Etaient absents : Mmes BRUNEL (pouvoir à V. MAYEUR), COCHET (pouvoir à I. PEREZ), THOMAS (pouvoir à R. ROUCHY), MM. FAUSTINO, GALLAIS, MONTEIRO, POULAIN (pouvoir à B. MAHE).

M. VIVIER a été élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA MODERNISATION ET DE L'EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION DE LA COMMUNE AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5216-5 et L. 5211-17,

Vu la délibération du Conseil Régional N° CR 10-16 du 22 janvier 2016, du Conseil Régional d'Ile de France « Bouclier Sécurité » relative au soutien des communes d'Ile-de-France dans la mise en place d'équipements de vidéoprotection pour lutter contre la délinquance de voie publique, et notamment les cambriolages,

Vu l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales du 17 juin 2025,

Vu l'avis de la Commission Aménagement de la ville et des commerces de proximité du 17 juin 2025.

Considérant la nécessité de solliciter le Conseil Régional d'Ile-de-France pour obtenir une subvention dans le cadre de son bouclier sécurité pour moderniser et étendre son système de vidéoprotection,

Considérant que le montant prévisionnel des dépenses éligibles dans le cadre du bouclier sécurité de la Région Ile-de-France s'élèvent à 386 574,29 €,

Considérant que la subvention sollicitée auprès de la Région Ile-de-France représente 30 % de ces dépenses éligibles,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, et après avoir en délibéré à l'unanimité.

APPROUVE le plan prévisionnel de financement suivant :

Dépenses	Recettes
<ul style="list-style-type: none">Achat de matériel : 95 909,79 €Logiciel : 1 891,12 €Travaux (fibre optique, génie civil, raccordement, autres...) : 288 773,38 €Etudes, formations, AMO : 30 967,8 €	Région : 115 972,28 € Département : 25 000 € Etat – FIPD 2026 : 151 307,18 € Ville de Breuillet : 125 262,63 €
Total : 417 542,09 €	Total : 417 542,09 €

Mis en ligne le 11/07/2025 à 15h15

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2025

Application agréée E-legalite.com

SOLLICITE le concours financier du Conseil régional d'Ile-de-France, au titre du bouclier sécurité relatif à la vidéoprotection à hauteur de 115 972,28 €.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à déposer un dossier de subvention auprès de la Région Ile-de-France.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Mme/Le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Véronique MAYEUR

Mis en ligne le 11/07/2025 à 15h15

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20250703-2025119-DE